Coffragroup

NOUVEAU CODE APE AU 1er JANVIER 2027 : VERIFIEZ-LE DES MAINTENANT

À compter du 1er janvier 2027, une nouvelle version de la Nomenclature d’Activités Française (NAF) entrera en vigueur et remplacera la nomenclature actuellement applicable.

Dans ce cadre, un nouveau code APE (Activité Principale Exercée) sera automatiquement attribué par l’INSEE à l’ensemble des entreprises et de leurs établissements.

Afin d’anticiper cette évolution, l’INSEE permet dès maintenant aux entreprises de consulter le futur code APE qui leur a été attribué et, le cas échéant, d’en demander la rectification avant son entrée en vigueur.

POURQUOI EST-IL UTILE DE VERIFIER VOTRE FUTUR CODE APE ?

Le code APE a, en lui-même, une finalité statistique et ne crée pas, à lui seul, de droits ou d’obligations pour l’entreprise.

Il constitue néanmoins un élément de référence fréquemment utilisé en pratique, principalement en matière sociale. Une modification du code APE peut ainsi appeler une vérification de la cohérence de la situation de l’entreprise au regard, notamment, de la convention collective appliquée, de l’affiliation auprès des différents OPCO, de certains dispositifs ou obligations liés au secteur d’activité, ainsi que du paramétrage des outils de paie et des déclarations sociales.

Plus généralement, il est important de s’assurer que le nouveau code attribué correspond effectivement à l’activité principale réellement exercée par l’entreprise.

Coffragroup

QUE RECOMMANDONS-NOUS DE FAIRE ?

1. Consulter dès à présent le futur code APE attribué à votre société et, le cas échéant, à chacun de ses établissements ; pour cela, il vous suffit de renseigner votre numéro Siren sur le site https://avis-situation-sirene.insee.fr/;
2. Vérifier qu'il correspond à l'activité principale effectivement exercée ;
3. Identifier les éventuelles incidences juridiques, sociales et de paie du changement de code ;
4. Solliciter sa rectification auprès de l'INSEE si le code proposé ne paraît pas adapté.

À retenir : le code APE actuellement applicable à votre société avant attribution du nouveau code par l'INSEE demeure toutefois le seul code officiel à utiliser jusqu'au 31 décembre 2026.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition pour :

- Vérifier la cohérence du nouveau code APE avec l'activité effectivement exercée par votre société ;
- Analyser les éventuelles conséquences du changement de code, notamment au regard de la convention collective applicable et de vos obligations sociales ;
- Vous assister, si nécessaire, dans les démarches visant à obtenir la rectification du nouveau code APE proposé par l'INSEE.

Coffragroup

Viviane Krosse
Avocat, Associée
vkrosse@soffal.fr

Mathilde Giacomaggi, LL.M.
Senior Legal Advisor
mgiacomaggi@soffal.fr

Stéphanie Mabilde
Directrice Pôle Social
smabilde@sofradec.fr

Emilie Campbell
Directrice Adjointe - Pôle Social
ecampbell@sofradec.fr

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel au sein de Coffra group pour toute demande d'assistance à ce sujet.

Coffra group
Société Pluri-professionnelle d'Exercice des professions d'Avocats, d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes par actions simplifiée
SAS au capital de 1 520 400 €
R.C.S. Paris 422 988 220 - T.V.A. FR 02 422 988 220
Inscrite au Barreau de Paris (Toque L0043)
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France